

## T'as pensé à louer tes meubles?



Ton asso AGP1 a déniché pour toi un bon plan et te fait bénéficier de son partenaraiat avec NeoSquat!

NeoSquat, kesako? C'est tout d'abord un service de location de meubles! Grâce à NeoSquat tu peux désormais choisir indifféremment un appartement vide ou meublé et ne jamais te soucier du déménagement des meubles.

En consommant le mobilier différemment, tu te donnes l'accès à un ensemble de produits et de services qui te permettent d'emménager plus vite et moins cher dans la capitale. Tu peux egalement rendre ton appart meublé encore plus confortable!

Laisse toi surprendre par les prix proposés et surtout bénéficie de la réduction négociée par ton BDE (-15€ lors de la commande) grace au code promo :

AGP<sub>1</sub>





#### **Partenaire GOUTU**



Fast-Food parisien proposant des sandwichs appétissants au prix imbattable de 1 euro/ pièce pour certains. Au choix : sandwichs, salades, soupes, desserts ou boissons. Les prix varient entre 1 et 3 euros.

Avec l'AGP1 vous avez le droit à une réduction de 10% sur un menu à 8€ comprenant :

2 sandwichs

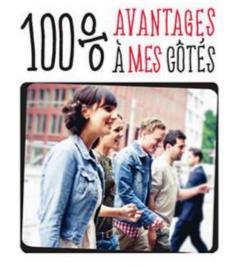
1 boisson

1 dessert

# 2 points de fidélités en plus sur votre carte de fidélité pour chaque menu acheté!

A proximité immédiate de Paris 1, des bibliothèques et du jardin du Luxembourg 26 Rue Soufflot 75005 Paris Ouvert du Lundi au Samedi de 9h30 à 19h30 sans interruption







L'AGP1 organisera des ouvertures de comptes collectives où de nombreux conseillers Société Générale se rendront disponibles pour nous.

En revanche, si tu ne peux pas attendre, tu peux contacter dès maintenant Mme LUU pour planifier un rendez vous :

Mme LUU - 01 40 51 96 70

Pour bénéficier de l'offre n'oublie pas de mentionner que tu viens de la part de l'AGP1!



Situé entre les amphis et les TDs, Pasta Subito propose un choix diversifié de pâtes à un très bon rapport qualité prix. A l'AGP1 nous en sommes adeptes!

39 Rue de Tolbiac 75013 Paris

#### **Partenaire Pumpkin**



Plus de monnaie pour un café ? Rembourse facilement tes amis avec Pumpkin!

N'oublie pas de mettre le code « AGP1 » avant ta première utilisation.



#### Partenaire Nuage Café

Le meilleur Café Co-Working de Paris, avec boissons et encas à volonté, l'AGP1 te propose de découvrir ce lieu où tu pourras travailler tranquillement contrairement aux bibliothèques surchargées.

L'AGP1 a négocié pour toi :

Une réduction de 15% sur les forfaits Heure et Jour.

#### **Partenaire Weroom**



T'es enfin prêt à prendre ton envol ? Tu es donc à la recherche d'une Coloc' ?

Notre partenaire Weroom a exactement ce que tu cherches.

Va voir sur leur site toutes leurs propositions : https://www.weroom.com

Et en plus tu as -20% sur les frais de dossier en venant de notre part ;)

#### Partenaire Too Good To Go



Profitez de délicieux produits frais contre seulement quelques euros tout en aidant à réduire le gaspillage alimentaire!

Vous allez adorer!

http://www.toogoodtogo.fr

# PREPA GESTION SORBONNE

Vous avez du mal à suivre les cours ?

Notre partenaire Prépa Gestion Sorbonne est là pour vous aider !

Profitez d'un remboursement de 30euros sur leur formule semestrielle.

Contact: 01 84 17 60 55 http://www.prepagestionsorbonne.fr

#### Partenaire Déclic éveil



#### GARDE D'ENFANTS INTELLIGENTE A DOMICILE

A la recherche d'un travail étudiant ? Déclic éveil te propose un contrat en CDI pour des Babysittings!

Et avec l'AGP1, gagne 60€ en plus en invitant et parrainant un nouvel étudiant à souscrire à un contrat de travail.

http://www.decliceveil.fr

### PREPA GESTION SORBONNE

- COURS PARTICULIERS PARIS -

# COURS EN PETIT GROUPE POUR L1 & L2 G E S T I O N

# PREPARATION INTENSIVE AUX PARTIELS CORRECTION D'ANNALES ET METHODOLOGIE

COURS ASSURES PAR D'ANCIENS PROFS DE LA SORBONNE

STATISTIQUES COMPTABILITE MACROECONOMIE MONNAIE 1 MATHEMATIQUES FINANCES & VBA

WWW.PREPAGESTIONSORBONNE.FR

Q 01 84 17 60 55

RAPPELS DE COURS
CORRECTION DES TDS
PREPARATION DES CONTROLES & PARTIELS

L1 L2 L3

### Sommaire – Annales de Gestion L2 <u>1er Semestre 2016/2017</u>

COMPTABILITE APPROFONDIE	P.10
STATISTIQUES	P. 15
INFORMATIQUE	P.21
DROIT DES CONTRATS	P.30
THEORIE DE L'ENTREPRISE	P.39
STRATEGIE ET MARKETING	P.45



# COMPTABILITE APPROFONDIE



#### Comptabilité – Janvier 2014 – L3 Gestion / Finance

#### DOSSIER 1 – Contrats à long terme (8 points)

Un consultant réalise un audit environnemental pour une entreprise multinationale de chimie industrielle. L'audite démarre en le 1<sup>er</sup> juillet N et la livraison du rapport est prévue à la fin du mois de novembre N+1.

#### Travail à faire

- 1. Indiquer quelles sont les provisions nécessaires le 31 décembre N.
- 2. Enregistrer toutes les écritures en N et en N+1, selon la méthode de l'avancement et selon la méthode de l'achèvement.
- 3. Indiquer les impacts sur le bilan et le compte de résultat pour chacune des deux méthodes.

#### Annexe 1 : Devis et coûts réels

	<u>N</u>	<u>Fin N</u>	<u>N+1</u>
Données	Prévisionnelles en €	Ré-estimations à la	Réalisation en N+1
EST. 20	HT	fin N	en€
CA total du contrat	100 000	100 000	105 000
Charges à fin N	OCIATION DE 4É 900	A RESIDENCE OF THE STATE OF THE SAME OF THE STATE OF THE	45 000
Charges cumulées à	80 000	THÉON - SORBON	100 000
fin novembre N+1 (à			
la fin du chantier) [i]			
Résultat	20 000	10 000	5000

[i] Le montant cumulé inclut la charge à fin N.

Les estimations sont en caractères italiques et les réalisations en caractère gras.

#### DOSSIER 3 – Opérations en devises (6 points)

DURANT est une entreprise française qui réalise une grosse partie de son chiffre d'affaires en Russie et qui, de ce fait, a des distributeurs russes. Par ailleurs, une partie de la production est réalisée en Russie. La date de clôture est le 31.12.N.

<u>Informations</u>: Les cours sont données de façon à faciliter la conversion à partir de la devise de départ. Vous devez donc diviser le montant en devises pour obtenir le montant en €.

- 1. Le 15.10.N, DURANT vend des marchandises à un distributeur russe LIMONOV pour un montant de 36 000 roubles. 1€ = 36 roubles. A la clôture, le cours est de 1€=40 roubles. Le paiement est effectué le 20.01.N+1. Le cours et alors de 1€=45 roubles.
- Le 01.11.N, DURANT acquiert une machine pour son usine de Moscou pour 400 000 Roubles. La machine est amortie sur 4 ans selon le mode linéaire. Le cours est de 1€ = 50 Roubles au moment de l'investissement. Le paiement est effectué à la date d'acquisition (passer néanmoins par un compte de fournisseur d'immobilisations).
- 3. Le 01.11.N. Pour financer l'acquisition, DURANT a contracté un emprunt de 400 000 Roubles sur une durée de 4 ans, remboursable par fractions constantes (100 000 Roubles chaque année). Les fonds sont mis à disposition le jour même, soit le 01.11.N. Le taux d'intérêt est de 12% annuel. Les intérêts sont payés à termes échus. La première annuité est versée le 01.11.N+1.

#### Travaux à effectuer

- 1. Pour les opérations « acquisition de l'immobilisation » et « emprunt ».
  - a. Etablir le tableau d'amortissement de l'immobilisation en précisant quelle est la valeur de la base amortissable retenue.
  - b. Etablir le tableau d'amortissement de l'emprunt.
- 2. Pour toutes les opérations, enregistrez dans le journal entre le 1<sup>er</sup> juin N et le 31 décembre N+1. La date de clôture est fixée au 31.12 chaque année.
- Indiquer les postes du bilan et les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, impactés par ces écritures. Si nécessaire, utiliser les comptes du grand livre pour justifier les soldes.

Valeur en rouble d'un montant de 1€

	<u>15.10.N</u>	<u>01.11.N</u>	31.12.N	20.01.N+1	01.11.N+1	31.12.N+1
1€	36 Roubles	50 Roubles	40 Roubles	45 Roubles	48 Roubles	45 Roubles

#### COMPTABILITE APPROFONDIE

#### EXAMEN – durée 2 heures

#### CHAQUE EXERCICE EST TOTALEMENT INDEPENDANT

#### **EXERCICE I (10 points)**

La société anonyme CABLEE, cotée à la bourse de Paris, a acquis début 20N 100 % de la société BRIF. Cette alliance reflète la tendance actuelle des opérateurs en Europe à se regrouper afin de proposer des offres de plus en plus larges.

Afin de pouvoir acquérir BRIF, CABLEE, dont le capital est composé de 123 942 012 actions ordinaires entièrement libérées, de valeur nominale de 1€ avait décidé de procéder à une augmentation de capital. Vous disposez d'un extrait des CP de CABLEE au 29 octobre 20N-1 :

#### **PASSIF**

Capitaux propres	
Capital	123 942 012
Dont versé :	123 942 012
Primes d'émission	2 108 037 000
Réserves	2 283 491 000
Résultat provisoire	60 046
(.,.)	DATE OF THE PROPERTY OF THE PR

L'on vous donne également un extrait d'un communiqué de presse de novembre 20N-1, à la fin de la période de souscription :

Succès de l'augmentation de capital d'environ 4,7 milliards d'€ de CABLEE dans le cadre du projet d'acquisition de BRIF.

Le montant final brut de l'opération s'élève à 4 732 814 067 € et s'est traduit par la création de 265 590 015 actions nouvelles. SSOCIATION DES ETUDIANTS EN GESTION

- 1) Dans l'hypothèse d'une libération à hauteur du minimum légal (25 %), présentez un extrait du bilan après augmentation de capital ?
- 2) Quel sera le pourcentage du dividende statutaire auquel ces actions nouvelles auront droit au titre de l'exercice 2014 ?

Plusieurs informations avaient été récupérées ou estimées :

- Le prix d'acquisition des titres BRIF a été fixé à 13 500 000 K€
- Le montant des capitaux propres de BRIF sont de 10 158 100 K€ au moment de l'acquisition
- Réévaluation de la marque pour 1 100 400 K€
- Réévaluation des fichiers clients pour 900 400 K€
- Valorisation du capital humain à 150 000 K€

En appliquant les normes IFRS 3 et 3R (regroupement d'entreprises, la société ayant opté pour la méthode du goodwill partiel), l'IAS 38 (qui reconnaît les éléments incorporels développés en interne) répondez aux questions suivantes.

- 3) Quelle est la formule définissant le Goodwill partiel?
- 4) Quel est le montant estimé du goodwill en l'état des informations possédées par la direction financière ?
- 5) Quelle justification économique pouvez-vous donner à ce Goodwill?
- 6) Quelles sont les particularités de l'évaluation du goodwill une fois qu'il est reconnu ?

#### **EXERCICE II (8 points)**

La SA TRENTINO a acquis le 1er juillet 20N un logiciel de gestion comptable. Montant brut : 3 125€ HT, réduction commerciale : 100 € ; escompte pour règlement comptant : 25 €. Le règlement est intervenu le jour même par chèque bancaire.

Le logiciel a été mis en service le 15 juillet 20N. La SA attend une consommation régulière des avantages économiques sur 3 ans. L'entreprise souhaite bénéficier de l'amortissement exceptionnel sur douze mois autorisé pour les logiciels acquis.

- 1) Comptabiliser l'acquisition du logiciel.
- 2) Qu'est-ce qu'un amortissement comptable selon le PCG?
- 3) Présenter le plan d'amortissement du logiciel.
- 4) Comptabiliser au 31 décembre 20N les écritures d'inventaire concernant ce logiciel.
- 5) Dans un extrait du bilan au 31 décembre 20N, présenter les postes d'actif et passif correspondants à ces opérations.
- 6) Indiquer les écritures comptables qui devront être constatées au 31 décembre 20N+2.

Vous devez désormais vous atteler à des opérations de régularisation diverses.

- 7) Rappeler le principe comptable qui conduit à régulariser les charges et produits à la clôture d'un exercice comptable.
- 8) Enregistrer les écritures nécessaires au 31 décembre 20N en fonction des informations suivantes
- Le 1/12/20N, la SA TRENTINO a encaissé 12 000 € HT au titre d'une location immobilière pour la période de décembre 20N à février 20N+1.
- La SA TRENTINO a livré à son client MIMI pour 10 000 € HT de planches de bois qu'elle fabrique ; au 31/12/20N, les services comptables n'ont pas encore établi la facture correspondante.
- La SA TRENTINO a souscrit le 1<sup>er</sup> octobre 20N un emprunt à amortissement constant de 10 000 € auprès de sa banque. Le taux d'intérêt annuel est 4 %. La première annuité sera prélevée le 1<sup>er</sup> octobre 20N+1.

#### **EXERCICE III (2 points)**

Tesco connaît depuis 2011 une dégradation significative de ses performances et a fait la une de la presse financière, ces derniers temps, suite à des accusations de malversations comptables. Selon le management du groupe, la surévaluation du bénéfice de quelque 250 millions de livres (318 millions d'euros) serait due à l'anticipation de revenus commerciaux et au report de la comptabilisation de certains coûts. Le Monde Eco&Entreprise 24/09/2014

Commentez <u>brièvement</u> cet extrait.

# STATISTIQUES



<u>Documents autorisés:</u> tables statistiques du cours (vierges de toute trace manuscrite) Seules sont autorisées les calculatrices non programmables et non graphiques Le barème est donné à titre indicatif.

#### Exercice 1 (14 points)

Le tableau ci-dessous présente les rendements journaliers (calculés sur les prix à la clôture et exprimés ici en %) de l'indice boursier *Dow Jones Industrial Average* sur une période de 26 jours (soit 25 rendements observés depuis le « jour 0 »). Le tableau est présenté en trois colonnes, avec dans chaque colonne le numéro d'observation et le rendement observé en %.

Jour	%	Jour	%	Jour	%
1	-1,8	11	1,1	21	-1,5
2	-1.8	12	-0,3	22	4,9
3	0,6	13	-0,1	23	-6,9
4	0,9	14	1,1	24	6,4
5	1,3	15	-1,4 -	25	-7.0
6	-1,4	16	0,7		
7	-2,1	17	-1,0		
8	3,5	18	2,4 •		
9	-2.7	19	-3,9		
10	1,0	20	0,1		

- (4 points) Dans la population dont est tirée l'échantillon, on note p la proportion de rendements positifs.
- 1.1. (1 point) Donner un estimateur et une estimation du paramètre p (à deux chiffres après la virgule).
- 1.2. (2 points) Tester, au seuil de 5%, l'hypothèse que p est égale à 0,5 contre l'hypothèse alternative qu'elle est inférieure à cette valeur.
  - 1.3. (1 point) Donner un intervalle de confiance bilatéral à 95% pour p.
- 2. (4 points) On fait l'hypothèse que le rendement du Dow Jones Industrial Average peut être représenté par une variable aléatoire X de distribution Normale  $N(\mu_X, \sigma_X)$ .
  - 2.1. (*I point*) Donner un estimateur usuel de chacun des paramètres  $\mu_X$  et  $\sigma^2_X$ , et donner une estimation de chaque paramètre dans l'échantillon considéré.
  - 2.2. (3 points) Peut-on accepter, au seuil de 5%, l'hypothèse que le rendement moyen du Dow Jones Industrial Average est nul : (i) contre l'hypothèse qu'il est non-nul? (ii) contre l'hypothèse qu'il est négatif? Que peut-on en conclure sur le rendement moyen de cet indice boursier?
- 3. (2 points) Tester, au seuil de 5%, l'hypothèse de normalité de X posée à la question précédente.
- (4 points) On considère maintenant l'indice NASDAQ. Sur une période de 29 jours pris pendant la même période de temps que l'indice Dow Jones Industrial Average, le rendement

du NASDAQ a été positif pendant 17 jours. Son rendement moyen (exprimé en %) a été de -0,12, avec une variance de 9,19 **2 3 4**.1. (2 points) Peut-on affirmer, au seuil de 5%, que la proportion de rendements journaliers

positifs pour le NASDAO, notée p<sub>N</sub>, est égale à celle du Dow Jones Industrial Average?

4.2. (2 points) Déterminer à l'aide d'un test statistique approprié (au seuil de 5%) si, sur période de temps considérée, il était plus intéressant d'investir dans des titres liés au Dow Jones ou dans des titres liés au NASDAQ.  $\sqrt{(x)} = \frac{x}{2}$ 

#### Exercice 2 (3 points)

Un investisseur s'intéresse à la probabilité que survienne une récession pendant une année donnée. Pour estimer cette probabilité, il s'appuie sur un modèle proposé par un cabinet de conseil. Ce modèle prédit une récession avec une probabilité de 80% quand l'économie est effectivement sur le point d'entrer en récession, et avec une probabilité de 10% quand l'économie n'est absolument pas sur le point d'entrer en récession. La probabilité que l'économie entre en récession pendant une année donnée est de 20%. Quelle est la probabilité qu'une récession survienne quand le modèle prédit une récession ?

#### Exercice 3 (3 points)

Le tableau ci-dessous donne 12 rendements journaliers (exprimés en %) de l'indice Brent US (valeur boursière du baril de pétrole) et de l'indice Dow Jones. Déterminer, à l'aide d'un test de corrélation des rangs de Spearman au seuil de 5%, s'il existe une relation monotone entre les rendements de ces deux indices.

Jour	Brent US (%)	Dow Jones (%)
1	-0,08	0,96
2	4,46	1,06
3	-0,32	-0,29
4	-2,91	-0,14
5	3,16	1,10
6	-3,39	-0,66
7	2,17	-1,02
8	0,16	-1,58
9	-2,77	0,06
10	-5,29	-1,47
11	-1,95	-2,32
12	-1,08	-1,01

#### Examen de Statistiques Enseignant : S. Robin

Durée: 2 heures

Documents autorisés: tables de statistiques (reliées ou imprimées depuis l'EPI) Seules sont autorisées les calculatrices non graphiques et non programmables

#### Exercice 1 (6 points):

Afin d'optimiser les horaires de travail, le DRH d'une grande entreprise s'intéresse au temps de trajet des salariés de l'entreprise depuis leur domicile. On considère que le temps de trajet des salariés de l'entreprise est une VA qui suit une loi normale  $N(\mu, \sigma)$ . Dans un échantillon de 5 salariés de l'entreprise, le DRH observe les temps de trajet suivants (en minutes):

30 42 35 40 45

- (5 points) Construisez un intervalle de confiance à 95% pour le temps de trajet moyen des salariés de l'entreprise.
- 2. (1 point) Même question avec un niveau de confiance de 99%

#### Exercice 2 (5 points):

Un psychologue veut estimer la variance des résultats (« scores ») obtenus par les employés d'une grande entreprise à une série de tests d'aptitudes standards. On suppose que ces scores suivent dans la population des employés de l'entreprise une loi normale  $N(\mu, \sigma)$ . Dans un échantillon aléatoire simple de 18 scores, il calcule la valeur de l'écart-type d'échantillon S = 10.4.

Calculer un intervalle de confiance à 90% pour la variance de la population  $\sigma^2$ 

#### Exercice 3 (5 points):

Dans un échantillon aléatoire simple de 160 entrepreneurs individuels ayant fait faillite, 72 ont déclaré n'avoir fait aucune étude de marché avant de lancer leur entreprise. Tester l'hypothèse H<sub>0</sub> selon laquelle la proportion p des entrepreneurs individuels de la population sous-jacente n'avaient fait aucune étude de marché, contre l'hypothèse alternative H<sub>1</sub> que p est différente de 50%.

#### Exercice 4 (4 points):

Un fabriquant de peintures affirme que son processus de production ne rejette pas en moyenne dans l'atmosphère plus que la norme autorisée d'un certain produit chimique, qui est fixée à 240 grammes par litre (g/l) d'air. La quantité de produit rejetée dans l'atmosphère est une VA X qui suit une loi normale  $N(\mu, \sigma)$ . Dans un échantillon aléatoire simple de 134 prélèvements, une autorité indépendante observe une quantité moyenne de 359,3 g/l avec un écart-type de 491,9. Tester, au seuil de 1%, l'hypothèse nulle selon laquelle la quantité moyenne de produit rejetée par le fabriquant est égale à la norme autorisée, contre l'hypothèse alternative qu'elle dépasse la norme autorisée. Quelle est la conclusion de ce test?

Année Universitaire 2010/2011

#### **PARTIEL DE STATISTIQUES**

durée 2h00

L'usage des calculatrices est réglementé

Calculatrices graphiques et/ou alphanumériques, et partables strictement interdits

Un laboratoire pharmaceutique effectue une étude de marché sur un nouveau médicament afin de décider de sa commercialisation potentielle. Ce nouveau somnifère « dodo » est destiné à remplacer un autre somnifère « K.O.», déjà commercialisé, mais qui semble ne pas répondre totalement à la demande du marché.

Afin de déterminer l'efficacité des médicaments, des tests ont été effectués sur un échantillon d'insomniaques, choisis parmi une population de 125 insomniaques français déclarés auprès de leurs médecins référents. L'unité de mesure est le temps de sommeil gagné, donné en pourcentage de la nuit de sommeil.

On obtient les résultats suivants :

0,12 //	0,25	0,35
0,12 ///	0,28	0,36
0,14/	0,28	0,37
0,14	0,3	0,38
0,16	0,3	0,39
0,19	0,31	0.42
0,19	0,31	0,44
0,19	0,32	0,45
0,22	0,33	0,47
0,22	0,34	0,55

On s'intéresse d'abord à la proportion p des insomniagues sélectionnés parmi la population déterminée.

- Sachant qu'il y a 30 individus dans l'échantillon considéré, donnez une estimation de p et un intervalle de confiance bilatéral pour p à 90 % et à risques symétriques, de trois façons différentes.
- 2. Décrivez la série des observations (taille population, taille échaptillon, min, max, moyenne, médiane, variance empirique, médiane, intervalle interquartile).
- 3. Est-il raisonnable de supposer que la variable aléatoire considérée, X, suit une loi normale ? On suppose m=E(X) et  $\sigma=\sigma(X)$ .
- Donnez des estimateurs de m et de σ. Quellos sont leurs propriétés → Calculez les estimations correspondantes.
- 5. Comment pourriez-vous générer des données pour 35 individus alors que vous n'en avez mesuré que 30 ? en prenant soin que ces données soient « statistiquement vraisemblables ».

- 6. Peut-on considérer que le résultat moyen est égal à 0,30 ou supérieur à cette valeur ? Formaliser ce problème et le résoudre.
- 7. Peut-on considérer la variabilité a des réponses différente de 0,1 ou non ? Formalisez ce problème et le résoudre.
- 8. Soit (Zn), suite de v.a. discrètes définie :

$$\forall n>m\ :\ Z_n\to B\!\!\left(n,\frac{m}{n}\right)$$

avec m, paramètre réel strictement positif

Barème:

Démontrez que  $\mathbb{Z} n \xrightarrow{1} \mathbb{Z}$ , sachant que  $\mathbb{Z}$  : v.a. discrète de loi  $\mathbb{P}(m)$ .

Question 1	3 points					
Question 2 Question 3	2 points 4 points					
Question 4	2 points					
Question 5	3 points					
Question 6	2 points					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Question 7	2 points	.e169		AUSTRAL	FAMILY.	
Question 8	2 points					
			in the second			
Table 1.0	T 2004	All recognitions of	AND PROPERTY.			
			ACTION .			6102331
1//	KONANIKE	PERSONAL	Ng. gravegerg g gegge	or or enterior and a	CO SERVICE SERVICE SERVICES	. /
	<b>ASSOCIATI</b>		s E I II II II			//

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON - SORBONNE

20

# **INFORMATIQUE**



#### Vente en ligne (Examen 2014-2015)

Le site de vente en ligne « Foire au Numérique » vous demande de concevoir sa nouvelle base de données. Dans celle-ci devront être enregistrées les informations concernant les adhérents, leurs commandes, leurs avis sur les articles ainsi que leur « wish list » (liste d'envies).

Chaque adhérent est identifié par son numéro d'adhérent. Plusieurs informations sur les adhérents doivent être enregistrées : leur nom, prénom, sexe, email, adresse postale, date de naissance et date d'adhésion. Les adhérents peuvent également cumuler plusieurs codes de réduction. A chaque code, correspondent une valeur (en euros) et une période de validité. Par ailleurs, un code de réduction ne peut être associé qu'à un adhérent précis.

Les adhérents passent leurs commandes via le site Internet. Chaque commande est identifiée par un numéro de commande et contient une date et une adresse de livraison (qui peut être différente de l'adresse de l'adhérent). Chaque commande peut contenir plusieurs articles, en différentes quantités. Chaque article est identifié par un numéro et comporte un prix. Ce prix évolue au fil du temps, et on doit garder une trace de cette évolution.

Le magasin souhaite offrir à ses adhérents la possibilité de mensualiser les paiements de leurs commandes, sans frais additionnels. Par exemple, une commande d'un montant total de 120€ peut être payée en 12 mensualités de 10€. Pour chaque mensualité, on doit connaître le montant à payer et la date de paiement.

Un adhérent peut également exprimer sur le site Internet son avis sur les articles (sur tous les articles et pas seulement ceux qu'il a déjà achetés). Pour chaque article, l'adhérent peut donner au maximum un avis qui est enregistré dans la base de données et affiché sur le site. En plus des avis, les adhérents ont une liste d'envie (appelée « wish list »), dans laquelle ils ajoutent les articles qui les intéressent (mais qu'ils n'ont pas forcément achetés).

- 1°) Proposez le graphe des dépendances fonctionnelles élémentaires et directes (6 points)
- 2°) Définissez le schéma relationnel de la base de donnnées en 3<sup>ème</sup> forme normale (3 points)
- 3°) Donnez la commande SQL nécessaire pour créer la table contenant le contenu des commandes (1 point)

#### Livraison de colis (Examen 2014-2015)

On considère le schéma relationnel suivant, qui décrit la base de données d'un service de livraisons.

Facture (nfact, datefact, nomClient, prix, adrfact, villefact, adrlivr, villelivr) Colis (ncolis, nfact, nlivr, type, prixAssurance)
Livraison (nlivr, nemp, dateLivr)
Employé (nemp, nomEmp, dateEmbauche)

Les attributs « adrfact » et « villefact » décrivent l'adresse et la ville de facturation, alors que les attributs « adrlivr » et « villelivr » décrivent l'adresse et la ville de livraison. Ces 2 adresses sont spécifiées lors de la commande et apparaissent sur la facture.

L'attribut « type » décrit le type de colis (colissimo, chronopost, etc.).

L'attribut « prixAssurance » indique le montant de l'assurance de chaque colis. Cette valeur est égale à 0 si aucune assurance n'a été contractée.

Répondez aux questions ci-dessous en utilisant le langage algébrique et le langage SQL :

- 1. 1) Nom des clients ayant déjà commandé un colissimo avec une adresse de livraison différente de l'adresse de facturation. (1,0 point)
- 2. 2) Nom de l'employé ayant réalisé la dernière livraison de colissimo (1,5 pts)
- 3. 3) Date d'embauche des employés ayant livré des colis de tous les types (2,0 pts)
- 4. 4) Nom des employés n'ayant livré que des chronopost en 2014 (2,0 pts)
- 5. 5) Nom des employés qui ont effectué des livraisons à Paris et à Marseille. (2,0 pts)

Répondez aux questions ci-dessous en utilisant le langage SQL uniquement :

- 6. 6) Nombre de livraisons par employé (nom et numéro de l'employé), trié par ordre alphabétique (0,5 pts)
- 7. 7) Prix moyen des assurances par facture comportant plus de 2 colis (1 point)

#### Les commerciaux de AtoB (Examen 2015-2016)

Vous venez d'être embauché par la société AtoB et on vous demande de créer une base de données permettant de mieux gérer le payement des commerciaux. Les commerciaux de AtoB agissent pour le compte d'autres entreprises. Celles-ci représentent les clients de AtoB. Elles sont identifiées par un numéro unique et ont un nom et une raison sociale, ainsi qu'une adresse postale. Chaque entreprise transmet à AtoB un ensemble d'offres commerciales que AtoB se charge de vendre auprès des consommateurs lors des différentes foires et évènements auxquels elle participe. Chaque offre est envoyée par une seule entreprise. On doit garder pour chaque offre la date à laquelle elle a été envoyée et sa période de validité. En effet, une entreprise peut transmettre à AtoB une offre bien avant que celle-ci puisse être commercialisée (par exemple, une offre de fin d'année, valable du 1/12 au 31/1, mais déjà transmise à B2B en novembre). A chaque offre, on associera un texte de contrat et une description, ainsi que le montant correspondant à chaque option disponible. Par exemple, l'offre de Noël de l'entreprise SuperCableTélé propose une première option à 19€, puis une seconde à 39,99€, et enfin une troisième à 49,99€. Chaque option de l'offre a, en plus de son montant, un texte contenant ses conditions. On associera également aux offres une valeur de commission qui sera payée aux commerciaux à la signature d'un contrat correspondant à cette offre. Une offre peut aussi proposer des bonus aux commerciaux en fonction du nombre de contrats signés. Ces bonus sont organisés en plusieurs tranches : à chaque tranche [nombre minimum, nombre maximum] correspond un pourcentage. Par exemple, l'offre de Noël de SuperCableTélé paie un bonus de 10% supplémentaires pour les commerciaux ayant signé entre 5 et 10 contrats et 15% pour ceux qui ont signé de 10 à 15 contrats. Il est important de souligner que ces tranches sont propres à chaque offre : différentes offres auront différents paliers de bonus. La base de données doit aussi enregistrer chaque contrat qu'un commercial aura fait signer. Un contrat est identifié par un numéro unique et correspond à une offre. Pour chaque contrat, on doit connaître la date de signature, le montant total du contrat et le commercial qui l'a fait signer. Le montant du salaire de chaque commercial est calculé en fonction des contrats qu'il a fait signer. Un commercial a ainsi un salaire de base auquel s'ajoutent les différentes commissions. Pour des raisons d'audit, on souhaite garder une trace de la valeur de salaire réellement payé à chaque commercial par mois. On enregistre aussi le nom, le téléphone, le mail et l'adresse de chaque commercial. Enfin, ces commerciaux interviennent lors de différents événements. Chaque événement a un nom et se déroule à un endroit précis (local) pendant une période. On doit connaître quels commerciaux participent à chaque événement. Lors d'un événement, on aura à tout moment un « chef de stand » : un commercial responsable du stand AtoB pendant une période donnée d'une journée. On peut avoir plusieurs chefs de stand le même jour durant un événement, mais on n'aura pas deux commerciaux chef de stand en même temps.

- 1°) Proposez le graphe des dépendances fonctionnelles élémentaires et directes (6 points)
- 2°) Définissez le schma de bade de données relationnel en 3ème forme normal (3 points)
- 3°) Donnez la commande SQL nécessaire pour insérer le commercial J.Dupont (tél 0123456789, mail jdp@atob.com) dans la base de données (1 point)

#### Achat de vêtements au détail (Examen 2015-2016)

Vous êtes responsable d'une marque de vêtements, qui possède plusieurs boutiques en France. Vous gérez la base de données où sont stockées toutes les informations relatives aux achats et à l'état des stocks dans les différentes boutiques.

Chaque boutique est identifiée par un numéro, et on connait son adresse, sa ville et son département.

Un vêtement possède un numéro (celui qui apparait sur le code barre), ainsi qu'un type (robe, jupe, pantalon, veste, chemise, etc.), une couleur, une taille (par exemple XS, S, M, etc.) et un prix unitaire.

Pour chaque boutique, on connait le nombre d'exemplaires de chaque vêtement (indiqué par qttéStock). Cette quantité peut être nulle pour un vêtement et une boutique donnés, si la boutique ne possède à cet instant aucun exemplaire du vêtement en question.

L'historique des achats effectués par les clients dans les différentes boutiques de la chaîne est également enregistré dans la base de données. Il est possible d'acheter plusieurs exemplaires d'un même vêtement lors d'un même achat : le nombre d'exemplaires est alors indiqué dans l'attribut qttéAchat).

Les tables de la base sont les suivantes : Vêtement (nVet, type, couleur, taille, prix) Boutique (nBout, adr, ville, département) Stock (nBout, nVet, qttéStock)

Client (nCli, nomCli, dateNaiss, villeCli) Achat (nCli, nVet, nBout, date, qttéAchat)

Les clés primaires sont soulignées d'un trait plein, les clés étrangères sont soulignées en pointillés.

Traduire en algèbre relationnelle et en SQL les requêtes suivantes :

- 1. Ville des boutiques ayant en stock au moins un pantalon bleu et une jupe noire (1 pt).
- 2. Ville de résidence des clients ayant effectué en octobre 2015 des achats dans les boutiques de Paris

ou de Lyon (1 pt).

- 3. Ville et département des boutiques n'ayant vendu que des vêtements de taille XL (1 pt).
- 4. Type et couleur des vêtements achetés par le client le plus jeune (on suppose que le client le plus

jeune a bien effectué des achats) (1,5 pts).

5. Numéros et prix des vêtements qui sont disponibles dans toutes les boutiques de Marseille (1,5 pts).

- 6. Traduire en SQL uniquement les requêtes suivantes :
  - 7. Nombre de villes différentes dans lesquelles M. Dupont a acheté des chemises (1 pt).
  - 8. Nom des clients ayant acheté des vêtements dont la couleur contient le mot rose (par exemple rose
    - vif, rose pâle, vieux rose), triés par prix décroissant de ces vêtements (1,5 pt).
  - 9. Montant total dépensé par chaque client parisien (uniquement pour les clients ayant acheté au total
    - plus de 10 vêtements) (1,5 pt).

#### La maison intelligente (Examen 2013-2014)

Vous êtes chargé de concevoir la base de données pour une maison intelligente qui permet aux habitants de régler la température et l'éclairage à l'aide d'un système informatique.

Dans cette maison, des capteurs sont disposés dans les différentes pièces de la maison. Les pièces ont une dénomination (salle de bain, salon...), une surface et possèdent chacune un numéro de pièce (npièce) unique. On doit savoir où le capteur se situe exactement dans la pièce : chaque emplacement dans une pièce est décrit par un numéro d'ordre et un bref texte (p.ex. « au plafond »). Chaque capteur est identifié par un numéro (idcapteur). On doit connaître sa nature précise (température, luminosité, etc.) et l'unité de mesure propre à ce capteur (celsius, lumen...). Par ailleurs, en cas de défaillance, un capteur doit pouvoir être remplacé par un autre capteur de même nature. L'identification de ce capteur de remplacement doit être connue dans la base de données.

Un capteur peut être désactivé ou activé et prend des mesures lorsqu'il est activé : pour chaque mesure réalisée, on dispose d'une valeur et d'une trace temporelle (date et heure) indiquant le moment où la mesure a été réalisée. Cependant, ces mesures étant réalisées très souvent (plusieurs mesures par heure), on ne souhaite pas qu'elles soient identifiées par un quelconque identificateur unique, car elles sont bien trop nombreuses. On souhaite également pouvoir historiser l'état d'un capteur, afin de pouvoir réaliser des statistiques sur ses périodes d'activité.

Les capteurs peuvent être contrôlés par des télécommandes disposées dans la maison. Chaque télécommande est identifiée par un code (codetele) et peut servir à programmer différents capteurs. On doit être capable d'identifier quelle télécommande peut être utilisée pour régler un capteur donné et, inversement, quels capteurs une télécommande donnée peut contrôler. Certaines de ces télécommandes sont fixes et placées dans une pièce, alors que d'autres sont mobiles. Pour les télécommandes fixes, on souhaite connaître leur emplacement exact et la pièce dans laquelle elles trouvent. Par ailleurs, on doit connaître le modèle de chaque télécommande et sa date d'achat.

Les télécommandes servent aussi à programmer la température et l'éclairage dans chaque pièce. En effet, les habitants peuvent programmer, pour chaque pièce, la température et l'éclairage qu'ils considèrent comme idéale, selon la plage horaire et le jour de la semaine. Par exemple, pour le salon, on peut programmer une température de 20°C de 18h à 22h de lundi à vendredi, et une température de 18°C de 10h à 12h le samedi et le dimanche. Il y en va de même pour l'éclairage : l'éclairage de l'entrée doit s'allumer automatiquement de 18h30 à 23h de lundi à vendredi. La programmation de chacun de ces paramètres (température et éclairage) doit être conservée dans la base de données.

- 1°) Proposez le graphe des dépendances fonctionnelles élémentaires et directes (6 points)
- 2°) Définissez le schma de bade de données relationnel en 3ème forme normal (3 points)

3°) Donnez la commande SQL nécessaire pour créer la table définissant les capteurs (1 point)

#### Produits innovants (Examen 2013-2014)

On a stocké dans une base de données les informations relatives à des produits innovants, conçus par des chercheurs et faisant l'objet d'un ou plusieurs brevets.

Chercheur (n°SS, nom, dateNaiss, nationalité) Produit (n°prod, nomProd, prix, catégorie) Brevet (n°brev, intitulé, date, pays)
Invention (n°brev, n°prod)

Propriétaire (n°brev, n°SS)

Les clés primaires sont soulignées par un trait plein, les clés étrangères en pointillés.

Un chercheur est identifié par son numéro de sécurité sociale, et est propriétaire d'au moins un brevet et éventuellement plusieurs.

Chaque brevet, identifié par un numéro de brevet, est valable dans un pays spécifique. Un brevet peut s'appliquer à plusieurs produits, et réciproquement, un produit peut faire l'objet de plusieurs brevets.

Un produit est identifié par un numéro de produit, et appartient à une catégorie (par exemple : électronique, décoration, cosmétique, etc.).

Exprimez en algèbre relationnelle et en SQL les requêtes suivantes :

- 1) Nom des produits cosmétiques de prix supérieur à 200 euros, ayant fait l'objet d'au moins 1 brevet (2 pts)
- 2) Nom des chercheurs ayant contribué à des produits de décoration ou à des produits cosmétiques (2 pts)
- 3) Nom des chercheurs ayant contribué à la fois à des produits de décoration et à des produits cosmétiques (2 pts)
- 4) Nationalité des chercheurs n'ayant déposé que des brevets américains (USA) (2 pts) 5) Nom des chercheurs ayant contribué à tous les produits de bricolage (3 pts)
- 6) Intitulé des brevets du chercheur le plus jeune (3 pts).

Exprimez en SQL uniquement les requêtes suivantes :

7) Nombre de brevets déposés par le chercheur Géo Trouverien (2 pts)

- 8) Nom et prix du (ou des) produit(s) le(s) moins cher(s) protégé(s) par un brevet français, triés par ordre alphabétique (2 pts)
- 9) Prix moyen des produits de chaque catégorie, pour les catégories comportant plus de 50 produits (2 pts)

# DROIT DES CONTRATS



#### XI) Examen de janvier 2016

#### • FICHE D'ARRET

#### Cass. 3ème civ. 25 mars 2009

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Grenoble, 19 novembre 2007), qu'un acte de donation-partage dressé le 26 novembre 1992, contenant un pacte de préférence, a attribué à Mme X... des droits sur un immeuble situé à Montségur-sur-Lauzon; que, le 30 avril 2003, Mme X... a conclu avec les époux Y... une promesse synallagmatique de vente portant sur cet immeuble, l'acte authentique de vente étant signé le 29 septembre suivant; qu'invoquant une violation du pacte de préférence stipulé dans l'acte de donation-partage, dont elle tenait ses droits en tant qu'attributaire, Mme Z... a demandé sa substitution dans les droits des acquéreurs;

#### (...) Sur le deuxième moyen :

Vu les articles 1583 et 1589 du code civil;

Attendu que pour annuler la vente conclue avec les époux Y... et leur substituer Mme Z..., l'arrêt retient que si le "compromis de vente" signé le 30 avril 2003 ne fait aucune référence au pacte de préférence, le notaire, qui a dû découvrir l'existence de ce pacte postérieurement à cette date, a notifié à Mme Z... par acte du 14 août 2003 le projet de vente avec ses conditions, que dans la mesure où le notaire a signifié à Mme Z... la possibilité de se prévaloir du pacte, ce ne peut être qu'avec l'accord des parties au "compromis", lesquelles, afin de dégager le notaire d'une éventuelle responsabilité, ont accepté cette régularisation, que le notaire fait seulement état d'une intention de vendre l'immeuble, ce qui implique que les parties au compromis avaient accepté que cet acte ne produise pas les effets d'une vente ; que la violation du pacte de préférence est sanctionnée par la substitution du bénéficiaire dans les droits de l'acquéreur de mauvaise foi, ce qui est le cas en l'espèce dès lors qu'à la date du 29 septembre 2003 les époux Y... connaissaient l'existence du pacte de préférence et savaient par leur notaire que Mme Z... n'avait pas renié l'acceptation de l'offre qu'elle avait faite ;

Qu'en statuant ainsi, alors que la connaissance du pacte de préférence et de l'intention de son bénéficiaire de s'en prévaloir s'apprécie à la date de la promesse de vente, qui vaut vente, et non à celle de sa réitération par acte authentique, la cour d'appel, qui n'a pas constaté que les parties avaient entendu faire de celle-ci un élément constitutif de leur engagement, a violé les textes susvisés;

PAR CES MOTIFS, et sans qu'il y ait lieu de statuer sur le troisième moyen : CASSE ET ANNULE, dans toutes ses dispositions, l'arrêt rendu le 19 novembre 2007, entre les parties, par la cour d'appel de Grenoble ; remet, en conséquence, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Grenoble, autrement composée ;

- 1%. Exposez rapidement les faits de l'espèce et la procédure
- 2%. Présentez le problème de droit
- 3%. Explicitez <u>en quelques lignes</u> la solution proposée par la Cour de cassation <u>au regard du Droit positif ET du Droit prospectif.</u>

#### • CAS PRATIQUES KAMINOV, SCI des BUTTES CHAUMONT & NABEAU

- A. Le 30 avril 2014, M. Kaminov a acquis un tableau du peintre russe Zadkine, vendu aux enchères publiques au prix de 28000 euros. Passionné, il est luimême expert dans ce domaine pour la Galerie Drouot. Il s'est trouvé conforté dans son choix, puisque quelques semaines après la vente, un expert de l'art russe du XXè, réputé sur la place de Paris, a garanti l'authenticité de l'œuvre. Or, voilà qu'en décembre dernier, le Musée Russe d'Etat a déclaré dans un courrier officiel que ce tableau n'était pas du Maître Zadkine... Furieux et terriblement déçu, M. Kaminov espère pouvoir faire annuler la vente.
- Qu'en pensez-vous? A-t-il des chances d'obtenir satisfaction?
- B. Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la SCI des Buttes Chaumont a promis de donner en

location un local commercial situé dans un quartier commerçant du XIXè arrondissement de Paris, avenue Secrétan. Selon cet accord, M. Jalys bénéficiait d'un délai d'option de 3 mois pour conclure le contrat de bail commercial, moyennant le versement d'une somme égale à 10000 euros. Or, dès la fin du mois de septembre, ce dernier a décidé de ne pas lever l'option ayant entre temps trouvé des locaux moins chers et mieux aménagés pour l'exercice de son activité de restauration rapide. Il en a tout de suite informé la SCI, le 28 septembre 2015. Mais, comme il doit aujourd'hui verser un pas de porte important pour saisir cette nouvelle offre de bail, M. Jalys voudrait récupérer une partie de l'indemnité versée à la SCI dont le montant lui semble excessif.

#### • A votre avis, est-ce possible?

- c. Fleur est partie fêter la nouvelle année à la Foire des Trolls avec ses amies, Marguerite et Clémentine. Or, cette virée s'est transformée en véritable cauchemar : la nacelle du train-fantôme dans laquelle elles étaient montées s'est décrochée dans un virage... A ce jour, Fleur est encore hospitalisée, avec de multiples fractures qui la font beaucoup souffrir. Qui plus est, cette étudiante brillante, en M1 à l'EM Sorbonne, devra repasser ses examens du 1er semestre en seconde session, ruinant ainsi toutes ses chances de pouvoir postuler dans une université américaine prestigieuse comme elle en rêvait depuis longtemps. Elle hésite à traîner en justice l'exploitant de la Foire des Trolls, M. Nabeau, qui, de son côté, nie toute responsabilité...y voyant un « procès d'intention » contre le monde des Forains!
- A-t-il raison d'être aussi sûr de lui? Sur quel fondement pourrait-elle être indemnisée, le cas échéant ?

#### X) Examen de janvier 2014

#### FICHE D'ARRET

#### Cass. 3<sup>ème</sup> civ. 27 mars 2013

Sur le premier moyen, pris en sa première branche :

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Bordeaux, 13 octobre 2011), que M. X..., preneur à bail d'un logement appartenant à l'Office public d'aménagement et de construction de la communauté urbaine de Bordeaux (l'OPAC), se plaignant de la non-réalisation par le bailleur de travaux lui incombant, l'a assigné en réparation d'un préjudice matériel et d'un préjudice moral ; que l'OPAC a offert d'exécuter son obligation en nature ;

Attendu que M. X... fait grief à l'arrêt de rejeter sa demande d'indemnisation de son préjudice matériel et de condamner l'OPAC à procéder aux travaux de remise en état des lieux loués, alors, selon le moyen, que le juge qui ordonne la réparation en nature d'une obligation de faire non exécutée, quand la victime lui demande une réparation en espèces, méconnaît les termes du litige ; qu'en condamnant l'OPAC à procéder aux travaux de remise en état préconisés par l'expert judiciaire et aux travaux de réparation et de mise en conformité de l'interphone sur la rue, quand M. X... sollicitait la condamnation de ce dernier au paiement d'une somme de 4 267,91 euros à titre de réparation du préjudice matériel et s'opposait à une réparation en nature de ce préjudice, la cour d'appel a violé l'article 4 du code de procédure civile ;

Mais attendu que le preneur à bail de locaux à usage d'habitation, qui recherche la responsabilité du bailleur pour défaut d'exécution de son obligation d'entretien, ne pouvant refuser l'offre de ce dernier d'exécuter son obligation en nature, la cour d'appel, qui a constaté que l'OPAC offrait de réaliser les travaux, a pu en déduire, sans modifier l'objet du litige, que le locataire ne pouvait demander une réparation en équivalent;

D'où il suit que le moyen n'est pas fondé de ce chef (...); PAR CES MOTIFS : REJETTE le pourvoi (...)

- 1%. Exposez rapidement les faits de l'espèce et la procédure
- 2%. Présentez le problème de droit
- 3%. Explicitez <u>en quelques lignes</u> la solution proposée par la Cour de cassation au regard du Droit positif

#### CAS PRATIQUES SAFAR, QUADRA & KAZINEAU

A/- Sur un coup de tête, emballée par un appartement situé en plein cœur du Marais, Adeline Safar a signé une promesse de vente, le 10 décembre dernier. Le jour même, le propriétaire, Paul Rudan, a exigé le versement d'une somme égale à 17% du prix de vente, invoquant la rareté de ce type de bien dans ce quartier très recherché. Mais voilà qu'une semaine après, revenant à la raison sur les conseils de son entourage, Adeline a fait savoir au propriétaire qu'elle ne lèverait pas l'option.

Aujourd'hui, elle aimerait pouvoir récupérer la somme qu'elle a versée à Paul Rudan considérant que son montant était bien trop élevé, et ce, d'autant plus qu'elle a très rapidement renoncé à se porter acquéreur du bien.

#### • A-t-elle des chances d'obtenir gain de cause?

B/- En juin dernier, M. Quadra, l'un des actionnaires principaux de la société ABVY, a cédé ses actions à M. Quinqa, qui fut le PDG de cette société de janvier 2008 à mars 2013. Six mois après cette cession, la société ABVY a fait l'objet d'un redressement fiscal important. Or, M. Quinqa, en homme d'affaires avisé, avait pris soin d'insérer dans l'acte de cession une clause de garantie de passif. Aussi exiget-il du cédant qu'il fasse jouer la clause à son profit.

Mais voilà que M. Quadra s'y refuse en considérant qu'en tant qu'ancien dirigeant, M. Quinqa est de mauvaise foi, de sorte qu'il ne pourrait invoquer le bénéfice de cette clause.

#### Qu'en pensez-vous?

C/- Depuis 50 ans, la famille Kazineau est propriétaire d'une chaîne de supermarchés de proximité. Pour faire face à la concurrence, elle a décidé de renouveler les bacs réfrigérés de l'ensemble de ses magasins. C'est ainsi qu'en mars 2013, elle a passé commande auprès d'un fabricant, l'entreprise BACOGEL, qui devait lui livrer ces nouveaux équipements au plus tard le 31 août, pour la zone Nord, et au plus tard, le 31 décembre, pour la zone Sud. Or, aucune livraison n'a eu lieu à ce jour ...

Il est vrai que l'entreprise BACOGEL, en pleine restructuration, a du faire face à une série de grèves sur son site de production. Depuis le début de l'année 2013, les ouvriers de l'usine ont bloqué, à maintes reprises, la chaîne de fabrication dans l'espoir d'obtenir des aménagements de leurs horaires de travail.

• Devant l'urgence de la situation, quels sont, à votre avis, les moyens d'action de la famille Kazineau face à l'entreprise BACOGEL qui semble vouloir se dérober à tout engagement ?

\*\*\*

#### UNIVERSITE PARIS I - PANTHEON-SORBONNE

#### DROIT DES CONTRATS - L3

#### Examen 1ère session – Jeudi 8 janvier 2015

Cours de Mme de Laender

Traitez les exercices I & II Seul l'usage du Code civil **non annoté** est autorisé

#### <u>I. FICHE D'ARRET</u> Cass. Com. 3 décembre 2013

Attendu, selon l'arrêt attaqué et les productions, que la société Via forum meeting a confié à la société As team-Barbiero France (société Barbiero), commissionnaire, laquelle s'est substituée la société Cool jet, le transport d'articles de prêt-à-porter à destination de la société CD Discount ; que le transporteur s'est présenté à destination le lendemain de la date de livraison prévue sur la lettre de voiture, une seconde livraison prévue n'ayant pas davantage été effectuée dans le nouveau délai convenu ; que le client ayant finalement refusé la marchandise, la société Via forum meeting a, le 4 décembre 2007, assigné la société Barbiero en indemnisation pour un montant comprenant divers préjudices commerciaux ; que celle-ci, a opposé à son donneur d'ordre la clause limitative de responsabilité et a appelé en garantie la société Cool jet le 17 décembre 2007 ;

(...) Mais sur le premier moyen, pris en sa première branche :

Vu l'article 1131 du code civil, ensemble l'article 1134 du même code ;

Attendu que, pour refuser d'appliquer la clause limitative de responsabilité et condamner la société Barbiero à réparer l'entier préjudice subi par la société Via forum meeting, l'arrêt retient que la livraison constituait l'obligation essentielle du contrat de transport et que l'application de la clause limitative de responsabilité ne pouvait conduire à vider le contrat de son obligation essentielle;

Attendu qu'en se déterminant ainsi, sans rechercher en quoi la clause litigieuse qui fixait à une somme égale au coût du transport le montant de l'indemnité en cas de retard dans la livraison, avait pour effet de contredire l'obligation pour le transporteur de respecter un strict délai, la cour d'appel a privé sa décision de base légale ;

PAR CES MOTIFS, et sans qu'il y ait lieu de statuer sur le dernier grief :

CASSE ET ANNULE, mais seulement en ce qu'il a condamné la société As team-Barbiero France à payer à la société Via forum meeting la somme de 23 993 euros TTC outre 3 500 euros en application de l'article 700 du code de procédure civile, l'arrêt rendu le 29 juin 2012, entre les parties, par la cour d'appel de Paris ; remet, en conséquence, sur ce point, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Paris, autrement composée ;

- 1%. Exposez, rapidement les faits de l'espèce et la procédure
- 2%. Présentez le problème de droit
- 3%. Explicitez <u>en quelques lignes</u> la solution proposée par la Cour de cassation au regard du Droit positif

\*\*\*

#### **II. CAS PRATIQUES**

A/- Depuis une dizaine d'années, M. er Mme Ozeno sont propriétaires d'une belle maison en meulière, en banlieue parisienne. Ils regrettent cependant de n'avoir qu'un petit jardin. Aussi lorsque leur voisine décède en 2010, ils décident de faire une offre d'achat à ses héritiers pour la parcelle de 200m2 qui jouxte leur propriété pour un prix de 190000 Euros.

Mais la succession est difficile, les héritiers restant en indivision jusqu'à l'automne dernier. A la veille de Noël, les époux Ozeno reçoivent un courrier par lequel la fille cadette accepte finalement l'offre.

Or, entre temps, ces derniers avaient changé leur projet de vie en projetant de s'installer dans le Sud pour leur retraite au printemps 2015. C'est pourquoi, ils estiment aujourd'hui ne plus être tenus par cette proposition.

Qu'en pensez-vous?

B/- Le 25 janvier 2011, la société CLOUNEY a signé un contrat d'approvisionnement exclusif avec l'entreprise MALUMBO qui s'engage à lui livrer du café dans le cadre de son activité de torréfaction. Ce contrat contenait une clause 22bis rédigée en ces termes : « Le présent contrat est conclu sur la base de données économiques, légales, commerciales et monétaires actuellement en vigueur. Si, par suite de l'évolution de ces données, et notamment en cas de variation du cours du café de plus de 10%, susceptible d'en rendre l'exécution sérieusement dommageable pour l'une des parties, celle-ci pourrait solliciter de l'autre, la renégociation du contrat ».

Or, suite à une hausse brutale du cours du café de 13% sur le dernier trimestre de l'année 2014, le fournisseur MALUMBO a annoncé au PDG de la SA CLOUNEY, M. Georges, qu'il entendait indexer le prix de la marchandise livrée sur le cours actuel du café, en invoquant à son profit le bénéfice de la clause 22bis.

• Quels sont les moyens de défense de M. Georges au regard de la mise en œuvre de cette clause (à qualifier ici) ? Que peut-il espérer obtenir ?

C/- A l'occasion des vacances d'été, M. Dumolet,a pris le TGV pour rejoindre ses petits-enfants à la mer. Installé confortablement en 1<sup>ère</sup> classe, le voilà qui s'endort paisiblement, quand soudain, son voisin d'en face se lève et, hystérique, le blesse très grièvement en lui assénant plusieurs coups de couteaux...

Très choqué par cette agression, dont il a mis plusieurs mois à se remettre après un séjour prolongé à l'hôpital, il vient d'attaquer en justice la SNCF pour obtenir l'indemnisation de l'ensemble des préjudices subis.

Or, la SNCF invoque ici l'acte irrationnel et incontrôlable d'un déséquilibré pour se dégager de toute responsabilité.

• A votre avis, cet argument peut-il prospérer?

\*\*\*

# THEORIE DE L'ENTREPRISE



#### **EXAMEN JANVIER 2016**

## Les « fréquences en or » convoitées par tous les opérateurs de téléphonie mobile (Le Monde.fr - 29.09.2015)

Les quatre opérateurs de téléphonie mobile français ont déposé un dossier de candidature afin de participer aux enchères d'attribution des fréquences de la bande 700 MHz, a annoncé mardi 29 septembre l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep).

Ces enchères, qui se dérouleront au mois de novembre, portent sur les fréquences de la bande 700 MHz, jusqu'ici utilisées par la télévision, et qui passeront, à partir de la mi-2016 pour les premières régions, dans le giron de la téléphonie mobile.

A quoi correspondent les fréquences 700 MHz?

Pour construire un réseau, les opérateurs de téléphonie mobile ont besoin de fréquences radio qui forment un spectre sur lequel sont émises les communications. Celui-ci fait partie du domaine public, c'est donc l'Etat qui en attribue des parties ou lots, au terme d'enchères auxquelles les opérateurs sont appelés à participer. La vente des fréquences de la bande 700 MHz vient quatre ans après celle des fréquences 800 MHz.

Les fréquences 700 MHz, surnommées « fréquences en or », présentent le double avantage de permettre au réseau mobile de mieux pénétrer dans les immeubles — ces ondes traversent le béton — et d'être très utiles dans les zones peu denses, car elles assurent une bonne couverture avec un nombre limité d'antennes. Occupées actuellement par les chaînes de la télévision numérique terrestre (TNT), ces fréquences ne seront libérées que progressivement, entre le 1er décembre 2015 et le 1er juillet 2019.

#### Des opérateurs à l'affût

Confrontés à une explosion des flux de données sur Internet, les opérateurs ont besoin de plus de spectre. Comme l'indique l'Arcep, « l'attribution de la bande 700 MHz revêt une importance stratégique pour le déploiement de réseaux mobiles à très haut débit étendus et performants à court et moyen termes, ainsi que pour accompagner, à plus long terme, les futures innovations ». La bande des 700 MHz permettra le déploiement de la téléphonie mobile 4G, déjà amorcé par les opérateurs, et celle, plus tard, de la 5G.

Pour les opérateurs, cet appel d'offres est le dernier avant bien longtemps. Ils doivent donc s'assurer de récupérer des lots. C'est surtout vrai pour Free. Le groupe fondé par Xavier Niel (par ailleurs actionnaire à titre individuel du Monde) ne dispose à ce jour que de très peu de basses fréquences, et uniquement dans la bande 900 MHz. Ce qui crée, selon l'Arcep, un déséquilibre avec ses concurrents.

Quelles sont les modalités d'attribution?

Le régulateur propose de diviser en six blocs de 5 MHz les fréquences mises en vente et de procéder à plusieurs tours d'enchères ascendantes. Le prix de départ de ces enchères est fixé à 416 millions d'euros par lot, et il augmentera de 5 millions d'euros à chaque nouveau tour d'enchères.[...]

#### 4 G. Feu vert pour Bouygues, SFR et Orange crient au scandale

L'Autorité de régulation des télécoms (Arcep) a autorisé, jeudi, Bouygues Telecom à utiliser sa bande de fréquences 2G pour y faire transiter la 4G, à partir du 1er octobre 2013. [...]

Orange, l'opérateur historique, a immédiatement dénoncé une décision qui « crée un choc en conférant à un acteur un avantage de fait non reproductible par ses concurrents », et qui en autorisant « un chemin de traverse à un seul opérateur, déstabilise le jeu normal d'une concurrence par les mérites ». SFR est sur la même ligne et « s'interroge sur l'existence d'une rupture de l'égalité entre opérateurs », déplorant une « modification substantielle du cadre concurrentiel et économique ».

Initialement, les fréquences classiques choisies en France pour acheminer la 4G sont les bandes 2,6 GHz et 800 MHz, pour lesquelles Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free ont déboursé un total de 3,5 milliards d'euros en 2012. Mais grâce à la nouvelle utilisation de sa bande 1 800 MHz réservée à la 2G, Bouygues pourra déployer plus vite que ses concurrents la 4G car il lui suffit d'adapter son réseau existant.

Ouest France - 15 Mars 2013

Analyser ce cas nécessitera de lire le document et de vous souvenir de vos cours. Mais, la plupart du temps, la réponse aux questions posées n'y figure pas directement. Aussi votre plus fidèle alliée sera votre capacité de réflexion, ce qui ne surprendra personne. Vous pouvez traiter ces questions dans l'ordre que vous souhaitez en veillant toutefois à faire précéder chacune d'elles par son numéro.

Commençons par la décision de 2013 autorisant Bouygues à utiliser ses fréquences 2G pour la 4 G:

- 1. Comment pourrait-on qualifier, selon la théorie des coûts de transaction, cette décision de l'Etat, sachant que Bouygues était le grand perdant des enchères de 800Mhz ? (4 points)
- 2. Cet usage par Bouygues de ses fréquences 2G correspond-il à un droit de contrôle résiduel ? Vous préciserez la théorie (du cours) sur laquelle vous vous appuyez pour répondre. Suivant cette théorie, comment expliquer l'ouverture du capital en 1997 de France Télecom (5) ?

Penchons-nous maintenant sur la cession des fréquences en or en 2015 (article 1) :

- 3. La détention de fréquences de la bande 700 MHz peut-elle conférer à un opérateur une rente ? Vous répondrez en distinguant différentes formes de rente et en précisant la théorie sur laquelle vous vous appuyez. (7)
- 4. En considérant les 4 acteurs actuels du marché, l'apparition de la téléphonie mobile a-t-elle généré une sélection darwinienne parmi les opérateurs de téléphonie français ? Vous préciserez la théorie (et les éventuelles hypothèses) sur lesquelles vous vous appuyez. (3)
- 5. La candidature aux enchères d'attribution des fréquences de la bande 700 MHz constitue-t-elle un projet ? (Réponse à justifier) (1).

#### **EXAMEN JANVIER 2015**

#### Sanofi : ce qui a poussé Weinberg à débarquer Viehbacher

Le DG évincé a commis la grossière erreur de négliger ses relations avec le président du conseil d'administration, qui n'a guère apprécié son installation à Boston.

Serge Weinberg a sifflé la fin du match. Ce mercredi 29 octobre, au petit matin, lors d'un conseil d'administration exceptionnel, il a réglé de manière cinglante le cas Viehbacher. Exit le directeur général du groupe, dont les fonctions cessent immédiatement. Chris Viehbacher a aussitôt démissionné de son mandat d'administrateur. En attendant de trouver un nouveau directeur général, Weinberg, le président, assure l'intérim.

Serge Weinberg, grand habitué des psychodrames qui agitent parfois certains conseils d'administration français (il a siégé à ceux d'Accor, la FNAC et Schneider Electric et a été président du directoire de PPR), s'inquiétait de la gestion de plus en plus autonome et délocalisé du directeur général, Chris Viehbacher. Ce dernier avait installé son domicile principal à Boston (Massachussetts) depuis le printemps dernier, bien loin du siège social du groupe qu'il était censé diriger, mais où se trouve Genzyme, le laboratoire racheté 20 milliards d'euros par Sanofi en 2011.

Officiellement cela ne changeait rien à la gestion du groupe, pas plus qu'à l'emploi du temps du directeur général. Officiellement encore, le conseil d'administration en était informé et avait donné son accord au déménagement de son DG pour des raisons familiales. (...)

Mais Serge Weinberg n'a pas apprécié de se retrouver éloigné des décisions, contraint de devoir conférer avec son directeur général par téléphone ou en conférence call comme n'importe quel salarié.(...)

Aussi, lorsque le groupe a publié ses résultats le 28 octobre, il a été relativement facile aux détracteurs de Chris Viehbacher, de soulever le problème inquiétant des méventes du produit phare de sa division diabète le Lantus (qui représente à lui seul 10% des ventes totales de Sanofi). L'action Sanofi a dévissé de 11% le 28 octobre en partie à cause des inquiétudes des investisseurs sur cette activité phare. Le conseil d'administration était donc dans son rôle lorsqu'il s'est réuni en urgence ce mercredi matin pour trancher, même s'il lui a fallu évincer de manière assez brutale un manager dont le bilan est excellent. Sa stratégie a d'ailleurs été confirmée. Au passif de son bilan, on pourra surtout lui reprocher un manque de sens de la diplomatie et d'intelligence politique.

Challenges - 29-10-2014

#### Chris Viehbacher, artisan de la mutation de Sanofi depuis 2008

Arrivé en décembre 2008 à la tête de Sanofi, M. Viehbacher a amené le groupe français dans le peloton de tête de la pharmacie mondiale et en a fait l'une des deux premières capitalisations boursières du CAC 40.

Son style de management personnel et un manque de coopération avec le conseil d'administration sont pour une bonne part à l'origine de sa mise à l'écart, a expliqué le président du conseil Serge Weinberg, appelé à assurer l'intérim de directeur général.

Illustration de ces problèmes de communication, le conseil dit avoir appris cet été dans la presse l'existence d'un projet, baptisé Phenix, de cession du portefeuille d'anciens médicaments.

La stratégie mise en oeuvre depuis six ans visait à anticiper le déclin attendu des profits de ses médicaments vedette, peu à peu affectés par des pertes d'exclusivité. La "falaise des brevets", qui a

symbolisé cette période entre 2011 et 2013, est aujourd'hui derrière le groupe, a fait valoir le directeur général. Chris Viehbacher s'est d'ailleurs récemment dit "fier" de ce bilan.

En six ans, Chris Viehbacher a recentré le groupe autour de "plateformes de croissance", pour regrouper ses points forts comme le diabète, les vaccins, les maladies rares, la santé grand public, la santé animale, ainsi que les pays émergents où Sanofi bénéficie d'une longue présence.

De formation commerciale ainsi que financière dans l'expertise comptable, M. Viehbacher a fait des résultats financiers la clé de son action. Après un recul en 2013, les bénéfices sont repartis à la hausse cette année (+15% sur neuf mois). Depuis décembre 2008, l'action Sanofi a progressé de quelque 65%.

Challenges - 29-10-2014

En mai dernier, l'assemblée générale [des actionnaires], à 99% des voix, avait renouvelé pour quatre ans son mandat en le félicitant pour le travail accompli. (...) Ce renvoi, sans cause claire, d'un patron performant a provoqué un véritable séisme en Bourse, où le cours de Sanofi a chuté de 13,8% en une semaine, entraînant une perte de valeur de plus de 15 milliards d'euros ! (...)

[Forbes brode] sur une cabale franco-française, liée à la politique et à une culture non-économique où la performance vient au deuxième rang. Certains affirment que l'expert-comptable Viehbacher, diplômé de l'université de l'Ontario, ne faisait pas le poids face à l'énarque Weinberg, au coeur de tous les réseaux. (...)

Plusieurs actionnaires, parmi lesquels des sociétés d'assurance, veulent en effet poursuivre le conseil de Sanofi pour, sans motifs concrets, avoir pris une décisions qui leur a fait perdre 20 milliards de dollars!

Challenges - 06-11-2014

Analyser ce cas nécessitera de lire le document et de vous souvenir de vos cours. Mais, la plupart du temps, la réponse aux questions posées n'y figure pas directement. Aussi votre plus fidèle alliée sera votre capacité de réflexion, ce qui ne surprendra personne (au besoin relire la devise figurant en première page). Vous pouvez traiter ces questions dans l'ordre que vous souhaitez en veillant toutefois à faire précéder chacune d'elles par son numéro.

Commençons par l'analyse de « la bataille au sommet » :

- 1) Proposez une explication (à partir d'une théorie que vous citerez) du rôle du conseil d'administration (CA) d'une entreprise. Dans le cas présent, et toujours selon cette théorie, le CA aurait-il du démettre le directeur général du groupe Sanofi ? (4 points)
- 2) Selon le modèle d'Alchian et Demsetz, qui est, pour Sanofi, la créancier résiduel ? Dans le cas présent et selon ce modèle, le CA aurait-il du démettre le directeur général du groupe Sanofi pour avoir déménagé à Boston ? (4 points)
- 3) Proposez une explication (à partir d'une théorie que vous citerez) des difficultés à collaborer de Weinberg et Viehbacher. (4 points)
- 4) Sur le projet Phenix, l'un des outils vus en cours aurait-il permis d'éviter le ressentiment du CA?

(3 points)

Considérons maintenant la stratégie de Sanofi :

5) Dans l'industrie pharmaceutique, les brevets peuvent-ils être à l'origine d'un avantage concurrentiel durable (vous justifierez sur la base d'une théorie que vous citerez) ? (5 points)



#### EXAMEN DE THEORIES DE L'ENTREPRISE

#### Licence 3 parcours Gestion, juin 2013 Seconde Session

Responsable de cours : Guillaume CHANSON

#### Epreuve de 1 heures 30, sans document

Tout objet qui ne ressemblerait pas aux feuilles d'examen, à une règle, à un stylo ou à une montre est proscrit. Un dictionnaire bilingue « papier » est autorisé pour les étudiants non francophones.

Vous traiterez ces 3 questions (chacune sur 5 points) dans l'ordre que vous voulez. Pour chacune, vous citerez la (ou les) théorie(s) sur laquelle vous vous appuyez pour justifier votre réponse, et proposerez un exemple :

- 1. Dans un magasin, vous hésitez entre deux produits A et B. Pourquoi votre préférence entre A et B¹ pourrait dépendre du fait que d'autres individus préfèrent A à B ?
- 2. Une entreprise fait faillite. Pourquoi pourriez-vous dire que son dirigeant était peutêtre excellent ?
- 3. Un touriste hésite entre deux produits qui lui paraissent très similaires. L'un (plus cher) a une garantie de 2 ans et l'autre pas. Il sait pertinemment qu'il ne reviendra pas dans le pays pour exercer sa garantie. Pourquoi choisit-il malgré cela le produit garanti?

Vous répondrez enfin aux questions suivantes :

4. Une fois le projet lancé, quelles sont les étapes préalables à la réalisation d'un diagramme de PERT ? Doit-on réaliser la courbe en S avant ou après la réalisation du diagramme de PERT ?

<sup>1 (</sup>autrement dit l'utilité que vous accordez à A et à B)

# STRATEGIE ET MARKETING BANCAIRE



Paris, le jeudi 15 janvier 2015 Durée : 2 heures

#### ATTENTION : Aucune consultation de document n'est autorisée

#### <u>Traitez les deux questions suivantes :</u>

<u>1<sup>ère</sup> question: cours de stratégie et marketing bancaire</u> Traitez, <u>au choix</u>, soit une question à 10 points soit deux questions à 5 points: Indiquez le sujet sur la copie SVP

- soit deux sujets à 5 points, <u>au choix</u>:
- Sujet 1. Le modèle des 5 forces +1 de M. PORTER appliqué au secteur bancaire de détail (5 points)
- Sujet 2. Comportement d'achat: Le futur acquéreur d'un logement en quête de financement Faites une grille explicative des points clés *(5 points)*.
- Sujet 3. Le modèle de servuction d' EIGLIER et LANGEARD appliqué à un retrait sur un distributeur de billets (5 points)
  - ou bien un sujet à 10 points, au choix
- Sujet 4. Evaluez les points clés du marketing bancaire des PME en Europe (10 points)
- Sujet 5. Pensez vous que les banques coopératives se distinguent des banques capitalistes en matière de stratégie et de marketing bancaire? (10 points)

#### 2ème question : application à un mini-cas (10 points)

Evaluez, sous forme de tableau synthétique et avec des faits concrets, les composantes principales de la stratégie et du marketing bancaire d'un domaine d'activité stratégique dans une banque de votre choix. Vous comparez avec la stratégie et le marketing d'autres banques directes ou classiques et vous formulez un pronostic d'évolution.

#### ou bien:

**Evaluez** sous forme de **tableau synthétique** et avec des **faits concrets**, les principaux aspects stratégiques et marketing du **domaine Assurances** du Groupe Crédit Mutuel CIC.

#### ATTENTION: Aucune consultation de document n'est autorisée

#### Traitez les **trois** questions suivantes :

<u>1ère</u> question : stratégie bancaire (5 points) Traitez, au choix, un des trois sujets suivants:

Evaluez les facteurs clés de la croissance des revenus des banques de détail en Europe *ou bien* 

Evaluez le défi stratégique de l'innovation dans les banques de détail en Europe.

ou bien

Evaluez l'impact de la RSE et du développement durable sur la stratégie bancaire

<u>2ème</u> question: marketing bancaire (5 points) Traitez, <u>au choix</u>, un des deux sujets suivants:

Evaluez l'évolution de 3 canaux de distribution (parmi les 6 canaux ci-dessous) dans la banque de détail en Europe:

- Agences
- Guichets automatiques
- Centres d'appels
- Internet
- Technologie mobile
- Franchising ATION DES ETUDIANTS EN GESTION

Soulignez le développement de l'approche multicanale intégrée ainsi que des ventes par ces canaux.

ou bien

Evaluez l'intérêt du modèle EFQM en marketing bancaire.

<u>3<sup>ème</sup> question : stratégie et marketing bancaires (10 points)</u> Traitez, <u>au choix</u>, un des deux sujets suivants:

**Evaluez**, sous forme de **tableau synthétique** et avec des **faits concrets**, les composantes principales de la stratégie et du marketing bancaire d'un domaine d'activité stratégique dans une banque **de votre choix**. Vous comparez avec la stratégie et le marketing d'autres banques directes ou classiques et vous formulez un **pronostic d'évolution**.

#### ou bien:

**Evaluez** sous forme de **tableau synthétique** et avec des **faits concrets**, les aspects stratégiques et marketing du domaine Assurances du Groupe Crédit Mutuel CIC.